

CPES 2025 2026

Chant lyrique

DÉROULEMENT DES ETUDES

- > 2 à 3 ans
- > 750 heures au moins à valider, soit 125h par semestre sur 3 ans

CPES 1 / CPES 2

DISCIPLINES OBLIGATOIRES

Dominante

- > Chant lyrique
- > Travail avec cheffe de chant
- > Masterclass de la dominante

Complémentaire Culture

- > Formation Musicale 3C chanteur
- > 1 module de culture au choix (2 semestres)
- > Module FM préparation aux concours (1 des 3 années du cursus, ce module n'entre pas dans la validation du DEM))

Complémentaire Mise en situation artistique

- > Ensemble de solistes lyriques (chaque année)
- > Atelier lyrique (chaque année)
- > Projets de classe et/ou de département (chaque année)
- > Musique de chambre (1 session sur les 2 ans)
- > CorpsGEM (chaque année)
- > Théâtre chanteur (chaque année)

Complémentaire Environnement professionnel et culturel

- > Conférences : 2 par an
- > Rencontres professionnelles : 1 par an
- > Forum des métiers : 1 fois dans le cycle

CPES 3

DISCIPLINES OBLIGATOIRES

- > Chant
- > Travail avec cheffe de chant
- > Masterclass de la dominante
- > Ensemble de solistes lyriques (chaque année)
- > Projets de classe et/ou de département (chaque année)
- > Module FM préparation aux concours (si non acquis)

DISCIPLINES AU CHOIX TOUT AU LONG DU CYCLE

Enrichir son cursus selon son projet

- > Modules recommandés : piano complémentaire, phonétique, déchiffrage polyphonique, improvisation, atelier musique contemporaine, atelier corporel ...
- > Modules spécifiques et pratiques d'ensemble ouverts à toutes et tous
- > Masterclass hors dominante

Aller à la rencontre des publics, créer, découvrir

Création, médiation, projets transversaux, concerts, spectacles ...



EVALUATION

Les différentes disciplines sont évaluées en contrôle continu.

Chaque discipline, module, atelier, masterclass, conférence, rencontre pro, projet ou prestation publique crédite des heures.

Une validation des acquis antérieurs est possible pour la Formation Musicale (FM) et les disciplines de culture. Elle se fait au cas par cas, sur demande et sur présentation de justificatifs (provenant d'un CRR, CRD, Licence musicologie ou établissement équivalent à l'étranger)

POSSIBILITE DE VALIDER UN DEM ou DNEM EN PARALLELE

- > UV vocale Représentation publique devant jury extérieur)
- > UV FM 3C chanteur
- > UV culture (1 module au choix sur 2 semestres)
- > UV pratique d'ensemble : Ensemble solistes lyriques + Atelier lyrique + Projet département (le tout chaque année du cycle) + 1 session de musique de chambre (sur une des 2 années)
- > UV Préparation scénique : Théâtre + CorpsGEM (chaque année du cycle)

L'UV vocale peut être présentée deux fois dans le parcours.

Le DEM (ou DNEM) est obtenu quand toutes les UV sont validées